



Info achat maison de mon pere

Par **paulines88**, le **10/06/2012 à 10:00**

Bonjour,

Moi et mon conjoint souhaiterions acheter la maison de mon pere dans laquelle il ne vit plus . La maison tombe en ruine il y a beaucoup de travaux a faire à mon avis elle ne vaut plus grand chose.

On voulait donc lui acheter mais on ne voulait pas passer par une banque pour faire un pret on voulait aller voir un notaire pour lui demander s'il etait possible de faire un contrat et d'indiquer que l'on payerait a mon pere tous les mois une somme definie selon la valeur de la maison (par exemple si la maison vaut 10000€ on paierai 300€ sur environ 3ans)

comme sa on aurait pas les interet. Mon pere est d'accord mais pensez vous que cela soit possible??

J'ai 3 freres et soeur peuvent ils s'opposait à cette accord??

Merci à l'avance pour vos reponses